

NUANCES

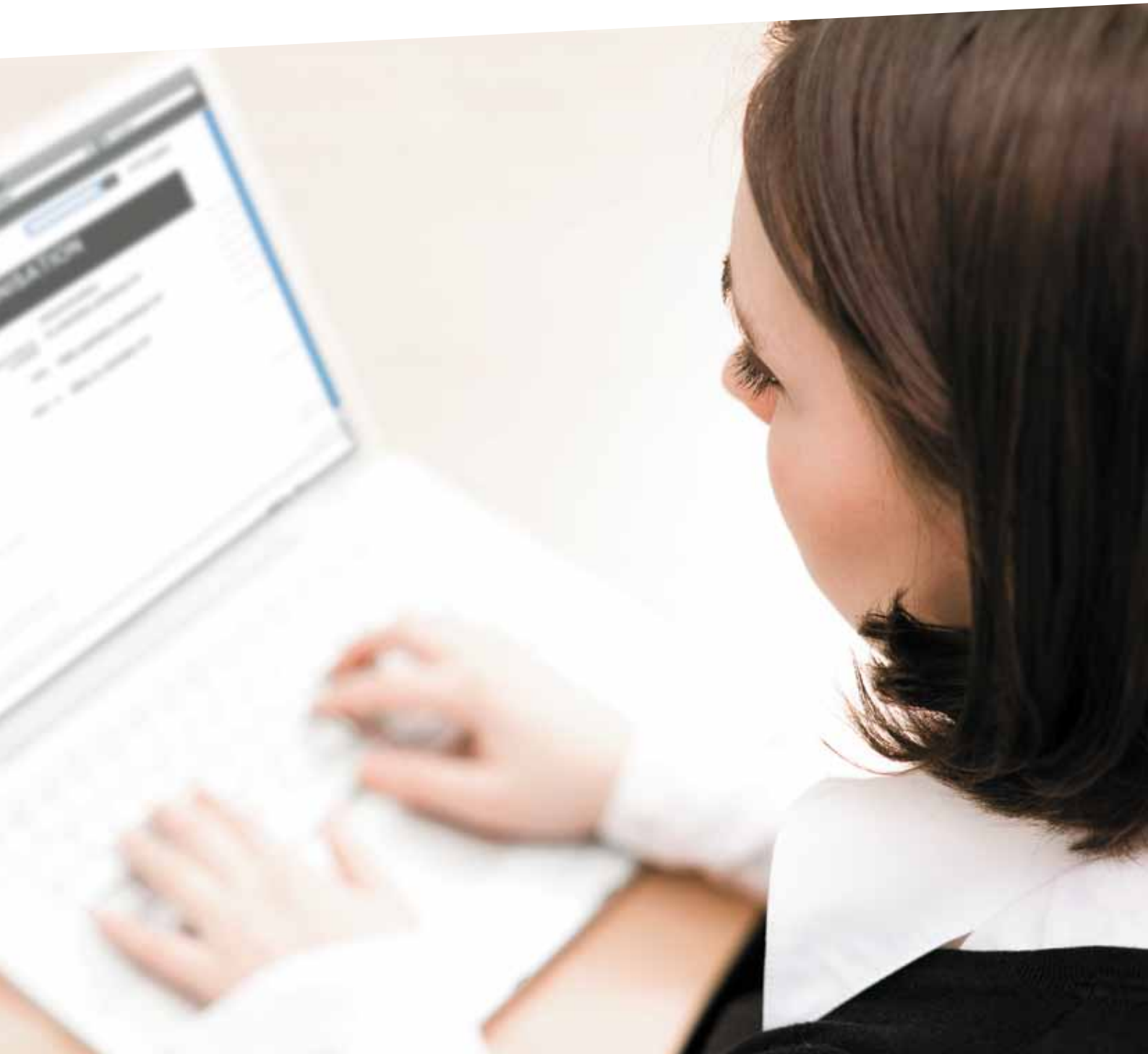
39

INTERVIEW

Andrey Baranov

DOSSIER

Administrer
une école
de musique



IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Fondation du Conservatoire de Lausanne
Rue de la Grotte 2
CP 5700, 1002 Lausanne
T 021 321 35 35
F 021 321 35 36
info@hemu-cl.ch
www.hemu-cl.ch

RÉDACTION ET COORDINATION

Antonin Scherrer – Colophane Edition & Communication
Ch. de Florissant 13
Chalet La Folia, 1660 Château-d'Œx
T/F 026 924 33 45 – M 079 296 37 52
info@colophane.ch

GRAPHISME, RÉALISATION

moser design sa
Rue du Simplon 3d
1006 Lausanne
T 021 614 06 66
F 021 614 06 60
info@moserdesign.ch
www.moserdesign.ch

IMPRESSION

Polygravia Arts Graphiques SA
Route de Pra de Plan 18
1618 Châtel-St-Denis
T 021 948 22 40
F 021 948 22 49
www.polygravia.net

ABONNEMENT À «NUANCES»

Si vous souhaitez recevoir «Nuances» chez vous, faites-le nous savoir en nous indiquant vos coordonnées à l'adresse suivante : Haute Ecole de Musique et Conservatoire de Lausanne, Abonnement Nuances, rue de la Grotte 2, CP 5700, 1002 Lausanne. info@hemu-cl.ch L'abonnement est gratuit.

PARUTION «NUANCES 39»

Septembre 2012

SOMMAIRE

DOSSIER

04 Administrer une école de musique

- 07 HEMU et Conservatoire de Lausanne : structures et enjeux
- 14 Musik-Akademie de Bâle : si loin, si proche...
- 20 EESP : les vertus de l'autonomie
- 22 HES-SO | Marc-André Berclaz : « Il faut protéger les professeurs des tracas administratifs tout en ayant pleine conscience de la nécessité de ces structures. »

INTERVIEW

26 Andrey Baranov

ÉDITORIAL

VOYAGE À BOHMTE

Les Jeux de Londres 2012 viennent à peine de s'achever que les performances des athlètes résonnent encore dans nos oreilles : citius, altius, fortius... *plus vite, plus haut, plus fort !*

Rien d'étonnant, nous cultivons toutes et tous une ou plusieurs déclinaisons de cette devise olympique du « toujours *plus* » : *plus* d'argent, *plus* de vacances, *plus* de libertés, *plus* de soleil, *plus* d'amour, *plus* de temps... Chacun complétera sa propre liste.

Et l'administration dans tout cela ? Eh bien, nous sommes toujours *plus* nombreux... Mais c'est normal parce que l'on nous en demande toujours *plus* !

Nous produisons de *plus* en *plus* de papiers... Mais c'est normal parce que nous sommes toujours *plus* nombreux parce que l'on nous en demande toujours *plus* !

Nous occupons de *plus* en *plus* de place... Mais c'est normal parce que nous produisons *plus* de papiers parce que nous nous sommes *plus* nombreux parce que l'on nous en demande toujours *plus* !

- *Stop, c'est du délire ! Cette spirale ne s'arrêtera-t-elle donc jamais ?* (question d'un lecteur anonyme)
- *Je ne sais pas... On s'adapte, on réorganise, on crée des processus, on documente... et finalement on y arrive !* (réponse d'un directeur administratif anonyme)
- *Mais pourquoi, dans quel but ?* (toujours le même lecteur anonyme)
- *On n'y peut rien, c'est le système : lois, ordonnances, directives, règlements, plans stratégiques et autres lettres de cadrage sont notre carcan quotidien. Tout est normé de nos jours, et gare à celui qui s'écarte du chemin tracé ! Il rencontrera des difficultés pour son accréditation, son financement, mettra en cause sa responsabilité ou celle de ses organes, et j'en passe...* (toujours le même directeur administratif anonyme)
- *... et... et l'homme dans tout ça ?* (le lecteur anonyme, humaniste)
- *Oh là, secoue-toi et ne joue pas ta vierge effarouchée... Plus aucun pan de notre société n'échappe à cette inflation normative et à ces contraintes. Alors l'homme, il fait ce qu'il peut là au milieu, en*

essayant de trouver sa voie. Pour celles et ceux qui le veulent vraiment, il y aura toujours de la place pour la réflexion, le bon sens, l'émotion... N'oublie pas que nous sommes privilégiés : nous travaillons pour et au service de la musique et des musiciens ; nous sortons de nos bureaux et pouvons facilement accéder à la culture. (le directeur administratif, humaniste, mais un peu moins anonyme)

– *Bon d'accord, mais un peu de solidarité ! Pense un peu aux autres, moins bien lotis, tels les fonctionnaires, les banquiers et j'en passe. Autant de normes, ... de contraintes, de papier, sans échappatoire ! Pour toi peut-être, pour eux sûrement, garde un œil critique sur le « système ». Tiens, récemment, j'ai lu une étude concernant la ville allemande de Bohmte, qui a servi de laboratoire vivant en 2007-2008 pour un projet intitulé « EU-Projekt Shared Space ». Dans les grandes lignes, il s'est agi de repenser totalement l'infrastructure piétonnière et routière de la ville (13500 habitants, tout de même), en supprimant les marquages, panneaux routiers, feux rouge... au profit d'un marquage simple basé notamment sur la matière et les couleurs, en vue de responsabiliser davantage les utilisateurs. Bien entendu, le code de la route restait applicable. Les résultats ont été extrêmement positifs, pour toutes les catégories d'utilisateurs ; une réduction des accidents a même été constatée, ce qui était l'un des buts initiaux. Depuis, plusieurs villes en Europe suivent ce modèle et des études plus poussées se poursuivent. Intéressant, non ?* (le lecteur anonyme, qui lit beaucoup)

À l'heure où la HES-SO se réorganise, où l'Etat de Vaud finalise une nouvelle Loi sur les hautes écoles vaudoises (LHEV), où la Fondation pour l'enseignement de la musique met en œuvre la Loi sur les écoles de musique (LEM), le directeur administratif de l'HEMU-CL (le vrai, celui qui signe ces lignes) finit d'écrire son édito, en rêvant qu'il déambule dans les rues de Bohmte...

Cédric Divoux

Directeur administratif



ANTONIN SCHERRER

DOSSIER ADMINISTRER UNE ÉCOLE DE MUSIQUE

Administrer, v. tr. – 1° Gérer en faisant valoir, en défendant les intérêts. Pas d'activité saine sans bonne administration : une évidence. Et pourtant, le mot fait encore peur dans certains domaines d'activité – ceux de l'art notamment, que l'on considère (à tort) comme allergiques aux chiffres et aux règles. Dans les hautes écoles de musique, le sujet a pris de l'ampleur avec la montée en puissance des pouvoirs publics, l'avènement du système Bologna au début des années 2000 et dorénavant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi vaudoise sur les écoles de musique (LEM). À Lausanne, le contraste frappe entre l'image bucolique du fondateur Gustave-Adolphe Koëlla qui encaisse lui-même les finances d'inscription à la terrasse d'un café de la place Saint-Laurent et celle d'aujourd'hui avec sa rangée de bureaux administratifs au premier étage du bâtiment de la Grotte 2. Tout cela ne tombe évidemment pas du ciel mais est le résultat d'une évolution tangible qu'il s'agit d'appréhender dans sa globalité avant de tirer de conclusion hâtive.

C'est ce que nous vous invitons à faire à la lecture de cette édition automnale de Nuances, où nous vous proposons une plongée dans la réalité propre de la maison mais également dans celle d'autres institutions – ici l'École d'Éducation Sociale et Pédagogique (EESP), la Musik-Akademie de Bâle et l'échelon faitier de la HES-SO – afin d'élargir la perspective. Un numéro dense, mais que l'on a tenté – à l'instar de celui consacré aux branches théoriques en septembre 2011 – de rendre le moins sec et technique possible... en attendant de replonger dès l'édition de décembre dans l'actualité artistique de l'institution, qui s'annonce une fois de plus d'une richesse inouïe, comme en témoigne l'épaisseur du programme de saison 2012-2013 joint à cet envoi.

Le premier livre de compte
des années 1860.

1520	1	flûte	(Momméron)
1865	2	flûtes	
2000	1	piano	(Agassiz)
1865	1	"	(Prokesch)
122	1	"	(Sprecher)
3400	1	"	(Huyil)
1865	1	"	(Gotthardt)
340	1	"	(Sprecher)
3060	6	Pianos	
800	1	Violon & archet	(Chavanne)
2200	1	"	(Pupurat)
280	2	Violons	
2510	1	Alto et archet	
251	1	Violoncelle & archet	(Boisbau)
2259	1	do do	
55	2	Violoncelles & Archet	
2204	1	Métronome	
1056		Inventaire des Instruments fait	
3260	1	flûte don de dozat	
326	1	"	Momméron, Mommard
2934	1	Violon & archet	don Chavanne
293	1	"	" Pupurat
2641	1	alto & archet	
66025	1	Violoncelle & archet	don de M. Boisbau
198075	1	"	"
630	1	piano	don Agassiz
850	1	"	de Huyil
55	1	"	de Sprecher Oring
15	1	"	do nouveau
290	1	"	Gotthardt
1840	1	"	Prokesch
382075	1	"	

HEMU ET CONSERVATOIRE DE LAUSANNE : STRUCTURES ET ENJEUX

Administrer une haute école de musique est une affaire toujours plus complexe, en raison notamment du contexte globalisé dans lequel elles s'inscrivent. Sans entrer dans des détails fastidieux, nous vous proposons ici un survol historique de la gestion administrative de l'institution, avec à la clé un tableau de sa structure actuelle émaillé des témoignages d'un professeur et doyen devenu directeur de site – Jean-Pierre Chollet – et d'une cadre de l'administration – Silvie Christen – ayant vécu de l'intérieur les mutations de ces deux dernières décennies.

Jusque dans les années 1920, le directeur gère seul la maison, avec l'appui occasionnel d'un comptable. On lui accorde ensuite les services d'une, puis de deux secrétaires : c'est l'ère Charles Troyon (directeur de 1921 à 1941) et Alfred Pochon (en poste de 1941 à 1957), qui bénéficient tour à tour des services de la « célèbre » M^{lle} Madeleine Ehinger, en poste pendant près d'un demi-siècle. Ce n'est qu'en 1967 – à la fin du règne de Carlo Hemmerling – que l'on évoque l'opportunité d'engager un administrateur. Un certain M. Quillet est engagé à la fin des années soixante pour seconder le tout jeune Rainer Boesch (directeur de 1968 à 1972); Michel Rochat (directeur de 1972 à 1983) bénéficie à son tour des services d'un administrateur, M. Milloud, pour faire face à des tâches bureaucratiques de plus en plus nombreuses et complexes. Mais c'est avec l'engagement de Françoise Gämperle en 1983 que l'administration prend véritablement son essor au sein du Conservatoire.

LA CONFIANCE DES PROFESSEURS

Françoise Gämperle a passé dix-huit ans à la tête de l'administration de l'institution. Malgré des conditions de travail parfois précaires, elle en garde un souvenir lumineux... et des images encore vives ! « On a commencé en 1983 avec la gomme et le crayon, se souvient-elle. Le moral était au plus bas. Personne n'aurait voulu de mon bureau, avec sa moquette jaune moutarde et ses deux tableaux : derrière moi, une scène galante dans une auberge et face à moi, deux vieillards grabataires sur un banc. Mon premier geste a été de les intervertir ; le second d'en tirer quelques sous chez un galeriste pour équiper les secrétaires ! C'est tragique et magnifique à la fois de devoir tout construire : les contrats étaient inexistantes, les locaux des anciennes Galeries du Commerce pas assurés, je devais aider la comptable à taper les factures sur une vieille machine à écrire, il allait falloir s'équiper informatiquement... Mais le plus important a été de gagner la confiance des professeurs : il faut pour cela comprendre leur manière de fonctionner, leur faire sentir qu'on les aime, que rien de ce qu'ils vous disent ne sort de votre bureau, fixer des limites aussi, et reconnaître les vôtres. Une administration n'a d'autre tâche que de fonctionner... et de se faire oublier ! »

art. 17a de la
414.71), le Département

filière d'études master en Interprétation musicale de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

– Master of Arts HES-SO en Interprétation musicale –

demande d'accréditation par l'Organe
des Hautes (OAG) reconnu par le
Ministère de l'Éducation et de la Culture

AU SERVICE DE LA MUSIQUE

Lui succèdent en 2001 Genette Lasserre puis Cédric Divoux en 2007, qui affrontent notamment le grand chantier des hautes écoles et de Bologne, mais également l'intégration du département jazz en 2006 et des deux sites d'enseignement décentralisé de Fribourg et de Sion deux ans plus tard. Et n'oublions pas le renforcement des structures du Conservatoire de Lausanne. Ancien cadre de la SUIISA, Cédric Divoux témoigne dans ces pages en février 2008 : « J'espère vraiment que ma venue ici est perçue comme un nouvel élan, notamment pour le personnel administratif et de l'intendance, ceci *au service* de la musique. J'ai moi-même beaucoup à gagner de cette nouvelle fonction, notamment un contact plus direct qu'à la SUIISA avec la musique vivante. » Hyperactif et en même temps toujours zen et disponible, il fait le bilan de cinq années intenses et... passionnantes : « Parmi les différents écueils qui ont jalonné le processus de sélection du futur directeur administratif en 2007, je me souviens d'une présentation devant une délégation du Comité de direction et de la direction, au cours de laquelle j'ai dû notamment présenter ma vision de l'avenir du Conservatoire... En reprenant mes notes d'alors, je peux affirmer avoir été engagé sur la base d'un travail largement insuffisant si je compare ma vision de l'époque par rapport à notre organisation actuelle. Pour ma défense, je crois pouvoir également affirmer qu'aucune personne présente autour de la table ce jour-là n'aurait prédit toutes les évolutions que nous avons connues. Sans refaire le tour de ce passé, trop récent pour avoir été oublié par quiconque et au demeurant repris sous différents regards dans le cadre du présent numéro de Nuances, je me plais à relever toute la pertinence de mon interview en 2008. »

SITUATIONS DE SURCHARGES

«Après une (très) brève période d'observation, j'ai reçu un accueil formidable et surtout la confiance de la part de l'ensemble du personnel administratif et technique. Dans un élan partagé, nous avons mis en place tous les changements nécessaires ou voulus, dans un climat de travail constructif où chacune et chacun a pu garder ses marques, tout en intégrant les attentes nouvelles. Je ne serais pas honnête en prétendant que tout s'est déroulé sans quelques heurts : malgré un accroissement inévitable de notre équipe administrative, les développements à mettre en place parallèlement à la gestion académique ordinaire ont entraîné des situations de surcharges réelles qui n'ont pu être surmontées que grâce à un engagement parfois hors normes du personnel. Même si des difficultés subsistent encore, le gros de la « tempête » est toutefois derrière et nous mettons dorénavant notre énergie dans la consolidation et la normalisation des processus de travail. Un hommage au travail conséquent, parfois incompris, de l'administration s'impose, accompagné de mes sincères remerciements. Un directeur n'est en effet pas grand-chose sans l'apport quotidien de toute l'équipe qui œuvre à ses côtés ! »

L'IVRESSE DU CYCLISTE

« Comme je l'avais mentionné lors de mon entrée en fonction, le sens de tous les efforts consentis est primordial. Après cinq ans d'activités aux côtés des musiciens et au service de la musique, le bilan est idéal. Tant au plan humain que professionnel, et à des rythmes forcément différents selon la personnalité des uns et des autres, une grande confiance et un respect non feint se sont mis en place dans les échanges avec les professeurs et mes collègues (tous musiciens) de la direction. Sans fausse modestie, j'avoue que ressentir ces marques de reconnaissance s'apparente au sentiment d'ivresse que l'alpiniste ou le cycliste vivent lorsqu'ils atteignent le sommet d'une montagne ou d'un col. Et dans l'immédiat, sans prétendre à l'exhaustivité des enjeux qui nous attendent, il va s'agir de préparer au mieux le terrain en vue de l'arrivée prochaine de la Loi sur les hautes écoles vaudoises (LHEV) applicable à l'HEMU, et de relever le défi de la nouvelle Loi sur les écoles de musique (LEM) pour le Conservatoire de Lausanne. »

« Un directeur n'est pas grand-chose sans l'apport quotidien de toute l'équipe qui œuvre à ses côtés. »

Cédric Divoux

AVANT BOLOGNE

Entrée dans la maison le 1^{er} septembre 1989 comme secrétaire du directeur Jean-Jacques Rapin, Silvie Christen, aujourd'hui responsable du bureau des études, a vécu de l'intérieur les grandes mutations de ces dernières années. « À l'époque, se souvient-elle, je m'occupais à la fois du secrétariat du directeur et des classes professionnelles : j'ai même assuré pendant une année – avant l'arrivée de Josiane Portmann – l'organisation des examens. Une autre secrétaire était en charge des classes non professionnelles et des orchestres (avant l'arrivée de Claire Schmidt). Le personnel administratif se composait sinon d'un comptable avec une aide, d'une personne chargée du secrétariat des affaires culturelles, d'une réceptionniste avec un apprenti, d'un bibliothécaire et de deux concierges : pas de communication, pas de ressources humaines, pas de bureau de production... Il faut dire sur ce dernier point que les masterclasses étaient rares, les Ateliers lyriques et contemporains à l'état embryonnaire, et les activités des chœurs et des orchestres sans commune mesure avec ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. Et surtout – surtout ! – nous n'étions pas encore dans la grande marmite des hautes écoles spécialisées et de Bologne. »



© Nicolas Ayer

« L'information peut et doit encore mieux circuler du centre administratif vers les différents sites et inversement. »

Jean-Pierre Chollet

MOINS DE TEMPS POUR L'ÉTUDIANT

Au-delà des coûts supplémentaires qu'il génère, ce nouvel appareil administratif a des conséquences sur l'essence même du travail de Silvie Christen et de ses collègues : « J'ai l'impression parfois que nous ne faisons plus que contrôler, au détriment du suivi personnalisé que nous sommes censés fournir aux étudiants. Les problèmes de langue et les préoccupations matérielles à traiter (bourse, logement...) ne facilitent pas l'équation. Ni d'ailleurs les évolutions fréquentes opérées dans les plans d'études qui ont des répercussions exponentielles sur notre travail en raison des nouvelles contingences administratives évoquées plus haut. » Des problèmes sérieux mais auxquels Silvie Christen a bon espoir que l'on parvienne à trouver des remèdes efficaces, au risque d'entrer dans une dangereuse spirale bureaucratique.

INTÉGRATION RÉUSSIE

Au bénéfice d'une expérience à la fois de professeur, de coordinateur de filières et aujourd'hui de directeur de site à Fribourg, Jean-Pierre Chollet porte lui aussi un regard attentif sur le phénomène. « D'un point de vue global, je suis convaincu que le pari de la collaboration entre les différents lieux d'enseignement est gagné, grâce notamment à une vision communautaire très forte distillée par le directeur général Hervé Klopfenstein. Bien sûr, Bologne tout d'abord, puis notre intégration au sein de l'HEMU, tout cela a généré d'importantes mutations, notamment au niveau des plans d'études, qu'il a fallu digérer. Au niveau master, la grande diversité des cursus nécessite une planification administrative performante. Dans le cas d'un site comme celui de Fribourg, où l'on ne dispose que d'un petit secrétariat polyvalent et où le directeur est appelé lui-même à répondre à de nombreuses questions, il est par conséquent primordial de pouvoir s'appuyer sur l'ensemble du réseau administratif de l'école et en particulier sur des services spécifiques comme le bureau de production. »

AMÉLIORER LA COMMUNICATION INTERNE

S'il estime que les choses se passent plutôt bien sur ce plan, Jean-Pierre Chollet est conscient qu'il s'agit là d'une période de transition et que la complexité des enjeux va mettre encore un certain temps à être assimilée par tous. « S'il fallait pointer un terrain d'amélioration potentiel, je citerais la communication : l'information peut et doit encore mieux circuler du centre administratif vers les différents sites et inversement. Cet esprit d'échange fonctionne très bien à l'échelon de la direction et du Conseil de la formation. Certains outils, tel le système informatique, devront être envisagés au service premier de la pédagogie et dans le sens d'une utilisation aisée de tous. Mais d'une manière générale, je considère la situation comme très favorable : entre les divers sites de l'HEMU, l'ouverture est tout à fait réelle au sein du personnel administratif. Je souhaite que cet esprit de collaboration ne se limite pas à l'encadrement, mais qu'il se développe encore à l'avenir dans l'ensemble de la communauté de l'HEMU. » [AS] ■

PREMIÈRES ACCRÉDITATIONS

Pour Silvie Christen, tout change au début des années 2000 avec les premières accréditations : « L'obtention du statut de haute école a eu pour conséquences à mon niveau la génération de toute une série de statistiques nouvelles, l'immatriculation des 300 étudiants professionnels et la mise en place d'un système de facturation au canton en vertu des nouveaux accords AHES. Puis se sont enchaînées les accréditations Bologne – bachelors, masters... – ainsi que l'intégration du département jazz, avec à la clé la création d'un secrétariat spécifique, m'obligeant en 2006 à faire un choix entre mes différentes casquettes et à remettre le secrétariat de direction à Laurence Henny. Sans parler de l'entrée dans l'orbite de l'HEMU en 2008 des sites d'enseignement décentralisés de Fribourg et de Sion, qui a également nécessité toute une série d'aménagements administratifs. »

COMMUNICATION

Au-delà des processus d'accréditation qu'il génère ponctuellement, le système Bologne et l'entrée dans le Domaine musique de la HES-SO impliquent par essence – en raison des standards internationaux qu'il sous-tend – une complexification générale des études, tant sur le plan du contenu que de l'organisation. Cette complexification a des répercussions directes sur la gestion administrative des écoles, obligées de satisfaire à ces nouvelles exigences sous peine de perdre non seulement leur reconnaissance internationale mais également l'essentiel de leurs revenus. Silvie Christen en fait l'expérience au quotidien : « Avec l'augmentation du nombre de cours – qui ont passé de quatre à cinq unités jadis pour un diplôme de concert à près de vingt aujourd'hui pour un master – et des examens qui leur sont liés, ainsi que les nouvelles exigences liées aux accords AHES et aux points ECTS, le temps de gestion alloué à chaque étudiant a clairement pris l'ascenseur. Si l'on ajoute la gestion des équivalences et des cursus Erasmus, l'attribution d'un numéro AVS à chaque étudiant, la création d'un compte informatique personnel pour chaque professeur et étudiant (afin de fournir à ces derniers un accès direct à des données et sites des Hautes écoles), l'assimilation (dès 2009) d'un nouveau système informatique (avec des incidences jusque dans le paiement des salaires), ou encore les nouvelles exigences de la Confédération en terme de statistiques, on comprend pourquoi la voilure administrative a été sensiblement augmentée ces dernières années. »

« Le temps de gestion alloué à chaque étudiant a clairement pris l'ascenseur. »

Silvie Christen

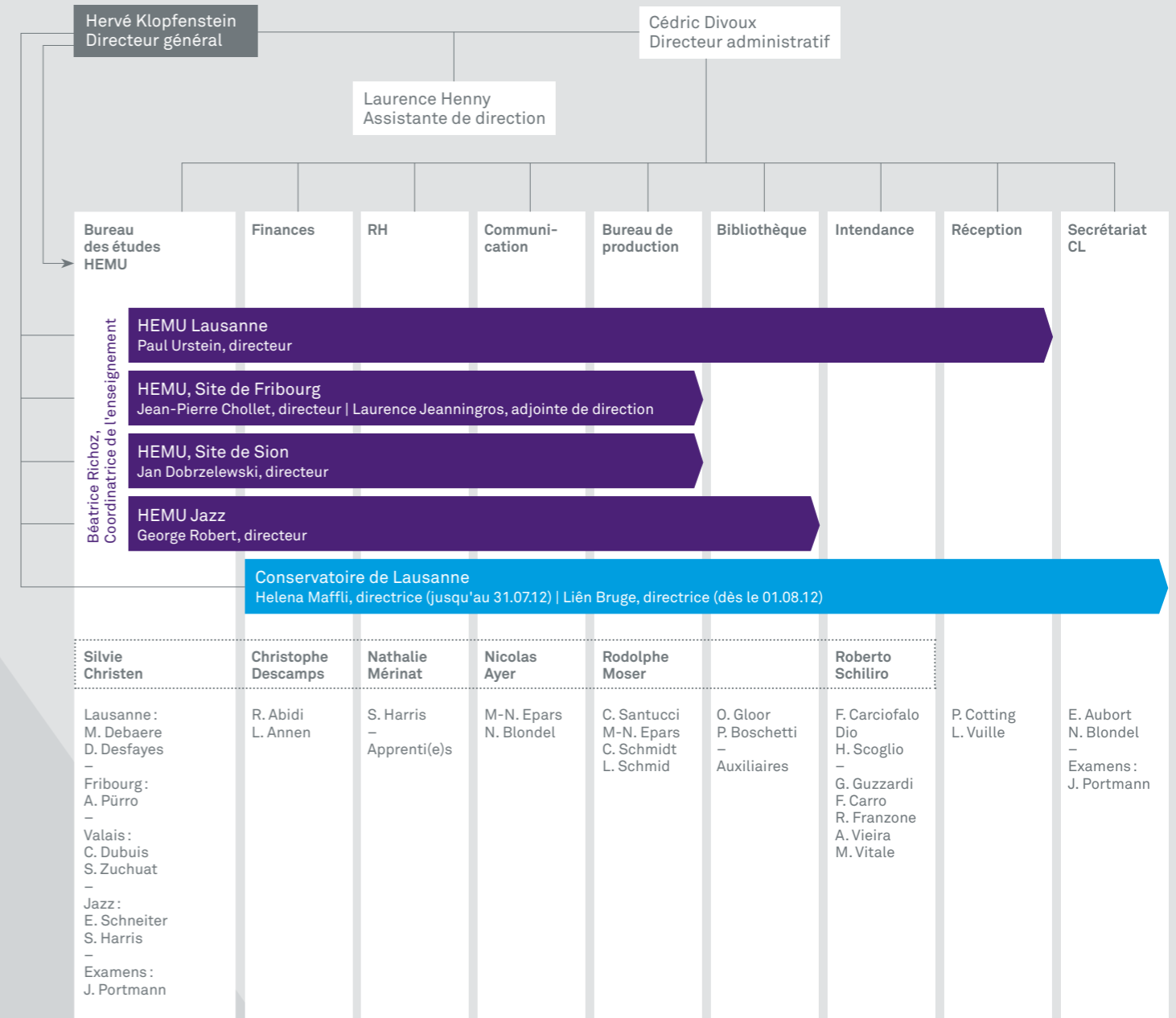
Chaque collaboratrice et collaborateur trouve aisément sa place dans la structure administrative.

ORGANIGRAMME

L'organigramme de l'administration repose sur une approche matricielle, qui permet de mettre en évidence la spécialisation des différents bureaux et de présenter la hiérarchie dans son rôle avant tout fonctionnel. Cette dernière considération reflète au demeurant parfaitement la gouvernance et la culture d'entreprise qui caractérisent l'administration de la Fondation du Conservatoire de Lausanne.

Ainsi, l'administration au sens strict du terme est représentée en gris clair sur l'organigramme. Le directeur administratif est secondé par plusieurs cadres pour maîtriser les aspects techniques et diriger des services spécialisés. Chaque collaboratrice et collaborateur trouve ainsi aisément sa place dans la structure administrative ; parallèlement à l'organigramme, un cahier des charges ou un descriptif de fonction détaille les tâches des différents postes.

Les flèches de couleur renseignent sur le rôle et l'ampleur des relations transversales entre l'administration et les membres de la direction. À noter que les services locaux à disposition des sites décentralisés ne sont pas repris sur cet organigramme, dans la mesure où ils dépendent de structures indépendantes de la Fondation du Conservatoire de Lausanne.



MUSIK-AKADEMIE DE BÂLE : SI LOIN, SI PROCHE...

Il est toujours intéressant pour évaluer une situation de regarder non seulement dans le rétroviseur, mais également sur les côtés de la route, en comparant sa position à celle de ses pairs. C'est ce que nous faisons à présent en mettant face à face les gestions administratives de l'HEMU-CL et de Musik-Akademie de Bâle, une institution dont les points communs sont nombreux avec la Fondation du Conservatoire de Lausanne – notamment celui d'abriter sous un même toit un enseignement professionnel et non professionnel. Nous avons pour ce faire rencontré à Bâle, dans le complexe magnifique de la Leonhardstrasse, le directeur administratif de l'Akademie, Marc de Haller, avec une grille thématique préparée en collaboration avec Cédric Divoux. Entre contrastes et points communs, voici les principaux résultats de cette « confrontation ».

STATUT DE L'ÉCOLE

Bâle | L'enseignement de la musique à Bâle est coiffé historiquement par la Musik-Akademie Basel, une fondation de droit privé créée en 1867. Celle-ci se compose de quatre instituts, disposant chacun de leur secrétariat et administration scolaire et conservant surtout leur identité propre : la Hochschule für Musik Basel (dispensant un enseignement professionnel et composé de différentes branches de formation : Bachelor of Arts en musique [classique et jazz], Bachelor of Arts en musique & mouvement, Master of Arts en pédagogie [classique et jazz], Master of Arts in Performance [classique et jazz], Master of Arts in Specialised Performance [spécialisations en soliste, musique de chambre, improvisation, musique contemporaine, composition...], Master of Arts en composition / théorie et audiodesign, studio électroacoustique), la Schola Cantorum Basiliensis (spécialisée dans la musique ancienne et dispensant un enseignement à la fois professionnel [Bachelor et Master] et non professionnel), la Musikschule Basel (dispensant un enseignement de niveau école de musique) et les Musikalische Grundkurse Basel (dispensant l'enseignement de la musique dans les écoles primaires). Toutefois, depuis l'accréditation de l'enseignement professionnel et le passage en 2008 des deux premiers instituts

(à l'exception du volet non professionnel de la Schola) sous la coupe de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW), la Musik-Akademie représente aujourd'hui plutôt un campus de musique – un toit, un territoire commun – qui comprend deux sections légalement et financièrement complètement séparées : d'un côté l'enseignement de niveau école de musique et l'organisation du campus (bâtiments, intendance, instruments...) sous le toit de la fondation privée et subventionné par la ville de Bâle, et de l'autre les instituts pour la formation professionnelle sous le toit de la FHNW, elle-même basée dans son statut et sa mission sur les principes de la Loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Un directeur à « double casquette » chapeaute la Musik-Akademie avec ses quatre instituts et est en même temps membre de la direction de la FHNW dans la fonction de directeur des deux instituts d'enseignement professionnel, qui forment une unité d'un seul département de musique au sein de la FHNW.

Lausanne | « La Fondation du Conservatoire de Lausanne présente une certaine analogie avec l'organisation bâloise, du moins dans son entité qui prévalait avant 2008, commente Cédric Divoux. Le modèle bicéphale permettant de regrouper l'enseignement professionnel et non professionnel sous le même toit subsiste heureusement à Lausanne pour le plus grand bénéfice des deux structures HEMU et Conservatoire de Lausanne (CL). Si notre entrée dans la HES-SO en 2008 s'est traduite par l'intégration obligatoire de diverses « contraintes », l'HEMU n'en a pas moins gardé une autonomie qui ne semble dorénavant pas de même niveau que la Hochschule für Musik Basel. »

« La Fondation du Conservatoire de Lausanne présente une certaine analogie avec l'organisation bâloise. »

Cédric Divoux





La Musik-Akademie de Bâle totalise à l'heure actuelle quelque 460 enseignants, une cinquantaine d'employés administratifs, 3500 élèves et 600 étudiants.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bâle | La Musik-Akademie de Bâle totalise à l'heure actuelle quelque 460 enseignants, une cinquantaine d'employés administratifs, 3500 élèves (sans compter les élèves des écoles primaires) et 600 étudiants ; le budget du pôle non professionnel s'élève à 26 millions de francs et celui du pôle professionnel à 27 millions.

Lausanne | L'HEMU-CL compte un peu plus de 200 professeurs et une quarantaine d'employés administratifs et techniques. Les effectifs de l'HEMU sont régulés à 370 étudiants pour le canton de Vaud (départements classique et jazz), 70 pour Fribourg et 60 pour le site de Sion ; le Conservatoire de Lausanne est fréquenté par quelque 1200 élèves. Le CL dispose d'un budget avoisinant les 8 millions de francs et celui de l'HEMU se situe à 23 millions environ.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Bâle | Après avoir chapeauté jusque-là l'ensemble de l'organisation administrative des quatre instituts de la Musik-Akademie, Marc de Haller s'est vu décharger depuis le 1^{er} avril 2012 de la partie professionnelle par un « Serviceleiter Musik » (chef de service musique) délégué par la FHNW ; il conserve sous sa direction, outre l'entier de l'administration du pôle non professionnel, l'ensemble des services centraux de l'Akademie, y compris ceux impliquant les instituts professionnels sur mandat de la FHNW – mandat qui fait l'objet d'une réaccréditation en vue de la définition de nouvelles clés de répartition entre les deux pôles. « Je dois avouer mon soulagement suite à cette réorganisation, confie Marc de Haller. Les deux pôles ne fonctionnent pas selon le même rythme et les attentes administratives ne sont pas les mêmes ; leurs besoins sont de plus en plus différents dans leur systématique et leur complexité : je ne sais pas comment nous sommes parvenus à maintenir la tête hors de l'eau toutes ces années alors que nos effectifs n'ont pratiquement pas bougé. » Aux yeux de Marc de Haller, cette centralisation que prône la FHNW, conséquence de la loi fédérale, peut avoir de bons comme de mauvais côtés : « Elle permet d'importantes synergies mais elle risque aussi de pénaliser la prise en considération des spécificités propres à chaque domaine d'activité. » Un effort continu de sensibilisation sur ce point est indispensable. Sur le plan des autres prérogatives administratives, la Musik-Akademie de Bâle ne possède pas encore de département communication ni de bureau de production (deux projets importants attendant leur réalisation) malgré la production de quelques 650 événements publics par an sur le campus : des activités qui requièrent des ressources de secrétariat pour la gestion des salles, des infrastructures, la production d'affiches et la mise à jour du site Internet.

Lausanne | « L'organigramme de l'administration fait état des différents bureaux mis en place et nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, explique Cédric Divoux. Notre intégration au sein de la HES-SO nous a rapproché de la HEM Genève grâce à l'émergence du Domaine musique ; certaines synergies « administratives » se développent grâce à une collaboration accrue entre les deux administrations, mais également un premier engagement conjoint en la personne d'un adjoint scientifique « musique »

chargé – entre autres – de mettre en place et de suivre une veille documentaire indispensable aux prochaines accréditations des deux HEM. Des instituts communs dans le domaine de la pédagogie musicale (IRPM) et de la recherche (IRMAS) voient également le jour. À l'interne, l'HEMU et le CL se partagent des compétences utiles aux deux écoles, notamment dans les domaines financiers, des ressources humaines, de la communication, de la production, ainsi que des services communs tels que la bibliothèque, la réception et l'intendance. S'agissant plus spécifiquement du rôle de la communication, nous ne rejoignons pas les considérations bâloises ; nous estimons qu'il est primordial d'informer régulièrement le public, les autorités qui nous soutiennent et tous nos partenaires des activités mises sur pied à l'HEMU et au CL. Leur présence est non seulement un signe de reconnaissance envers les professeurs et les étudiants ou élèves qui se produisent, mais aussi un but que notre institution se doit d'atteindre en occupant une place culturelle « dans la cité ». »

GRANDES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Bâle | L'accréditation de l'enseignement professionnel constitue LE grand changement de ces dernières années. Lorsque la question s'est posée, deux alternatives s'offraient aux décideurs : intégrer l'Université de Bâle ou intégrer la FHNW. En raison notamment de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées de 1995 et en plus de l'intérêt financier – l'Université n'est financée que par les deux cantons de Bâle alors que la FHNW bénéficie de la manne de quatre cantons (Soleure, Argovie, Bâle-Ville et Bâle-Campagne) – c'est la seconde qui a été choisie par la politique. Par contre un démantèlement de la Musik-Akademie de Bâle n'a politiquement jamais eu de perspective réelle. Le fait d'être la seule école des quatre cantons à prodiguer un enseignement professionnel permettait également à la Musik-Akademie de ne pas diviser son campus et de devenir le centre de compétence en musique pour les quatre cantons. Entrée dans la FHNW deux ans après sa création en 2006, l'école a bénéficié d'un temps appréciable pour se préparer à cette intégration, mais elle est passée en même temps à côté des grandes décisions d'ordre organisationnel : « Nous n'avons pas pu faire valoir nos spécificités – en termes

notamment d'organisation des cours (en grande partie individuels), de salaire des professeurs et de calendrier – et subissons aujourd'hui encore, dans une certaine mesure, les conséquences de ce décalage », explique Marc de Haller. « L'organisation du personnel est l'un des domaines qui a subi les plus grands bouleversements avec cette intégration : alors que nous décomptions l'enseignement par leçon, nous avons dû passer à une comptabilisation par minute et troquer notre système informatique par un logiciel propre à la FHNW rendant les fiches de salaire des professeurs proprement... incompréhensibles ! » Parmi les autres mutations de ces dernières années figure l'intégration des filières jazz – la professionnelle en 1999 et la non professionnelle en 2008 – grâce entre autres à un apport substantiel d'une fondation privée, qui permettra par ailleurs prochainement l'inauguration d'un nouveau campus dédié au jazz au centre-ville. Jusque-là, l'enseignement du jazz était d'obédience strictement privée.

Lausanne | « Bien évidemment, toutes les HEM de Suisse partagent LE grand changement représenté par l'accréditation de l'enseignement professionnel qui appartient dorénavant au giron des HES, réagit Cédric Divoux. Pour rester dans les sujets proches de ceux mentionnés par la Hochschule für Musik Basel, l'HEMU se doit de mentionner l'ouverture du département jazz en 2006, puis l'arrivée des sites de Fribourg et de Sion en 2008. Pour l'anecdote et éventuellement « consoler » nos homologues bâlois, nous avons également été confrontés à de sérieux soucis informatiques lorsque la HES-SO nous a imposé leurs logiciels académiques et financiers... »

RÉFLEXIONS CONCLUSIVES

Bâle | « Notre nouveau directeur Stephan Schmidt était auparavant le recteur de la Hochschule für Musik Basel, il a par conséquent une vision panoramique de la Musik-Akademie, des forces et des faiblesses de son organisation spécifique, confie Marc de Haller. D'un côté un rapport complexe entre une fondation historique de droit privé et une haute école spécialisée tout entière tournée vers la centralisation et la standardisation des structures (basées sur et demandées par les lois fédérales), de l'autre la richesse unique d'un campus où cohabitent sur un même site tous les échelons de la formation musicale, avec le potentiel d'échange que cela suppose tant au

niveau professoral qu'estudiantin. Ceci sans oublier les spécificités identitaires de chaque institut qui ont forgé la notoriété de l'institution et qu'il serait malheureux – voire dangereux – de battre en brèche. L'attachement des musiciens et du public à la Musik-Akademie est palpable, car derrière son nom résonnent des souvenirs inoubliables – ceux de personnalités qui comme Paul Sacher ou Hans Huber ont marqué la vie musicale bâloise et aussi ceux de grands professeurs comme Heinrich Schiff, Walter Levin ou Pierre Boulez pour n'en nommer que quelques-uns. On le mesure notamment avec les fondations privées qui soutiennent plus volontiers aujourd'hui encore l'Akademie. » [AS] ■

« L'attachement des musiciens et du public à la Musik-Akademie est palpable, car derrière son nom résonnent des souvenirs inoubliables. »

Marc de Haller

EESP : LES VERTUS DE L'AUTONOMIE

Fondation de droit privé au bénéfice d'une convention avec l'Etat de Vaud – à l'instar de l'HEMU –, l'Ecole d'Education Sociale et Pédagogique (EESP) jouit d'une autonomie administrative qui profite directement à l'organisation des études en terme d'efficacité. Le point avec Gilles Lugin, son directeur administratif.

Au bénéfice d'une expérience universitaire dans la communication privée, Gilles Lugin ne cache pas son attachement à une gestion aussi autonome que possible des hautes études spécialisées. « Le modèle universitaire que j'ai pu jauger de près lors de mes années à l'UNIL me semble la voie à suivre, confie-t-il. De retour d'un séminaire de deux semaines à Harvard sur la gouvernance des hautes écoles, ma conviction s'est même renforcée : je pense qu'à l'image de toute entreprise privée, l'Etat a tout à gagner en favorisant la responsabilisation au sein des structures qu'elle pilote – ce que fait l'Etat de Vaud au contraire d'autres cantons plus centralisateurs. Régie par une convention, notre collaboration se passe sous les meilleurs auspices : nous appliquons par exemple les règles cantonales en matière de salaires, soumettons notre budget et notre plan annuels, mais gérons par contre notre fonctionnement administratif entièrement à l'interne. »

SOUCI D'EFFICACITÉ

Pour Gilles Lugin, ce besoin d'autonomie n'est pas dicté par la défense farouche d'une quelconque indépendance perdue mais par un souci d'efficacité. « Les services de l'Etat ne peuvent tout maîtriser, surtout dans des domaines aussi spécifiques que le nôtre : faire confiance à notre expérience, c'est éviter de leur côté une débauche d'énergie, et du nôtre assurer un fonctionnement optimal de notre enseignement. Un bon tiers du budget de l'EESP est couvert par ses produits propres, issus en particulier du Fonds national suisse de la recherche scientifique : la présence sous le même toit des chercheurs et des services aptes à solliciter de tels soutiens est un gage précieux de fluidité. De même, l'organisation modulaire de nos études et l'engagement d'une bonne moitié de professeurs vacataires revêt une complexité telle en terme d'intendance et de suivi administratif qu'il paraît impensable d'en externaliser la gestion ; nous tenons fermement à ce mode de fonctionnement car il répond aux exigences spécifiques de nos disciplines, en terme notamment de formation sur le terrain. »



« La qualité ne doit jamais cesser de figurer en tête des priorités. »

Gilles Lugin

OVERDOSE D'AUDITS

Cette autonomie, Gilles Lugin souhaite l'appliquer également à l'interne en responsabilisant les différentes entités de l'école. Ce mouvement ne peut toutefois s'effectuer qu'à condition que certaines règles de base soient respectées : « La qualité ne doit jamais cesser de figurer en tête des priorités et un système d'information efficace doit être mis en place vers le haut comme vers le bas afin que les personnes amenées à piloter aient entre leurs mains tous les indicateurs nécessaires. » Le contrôle de la qualité est un sujet essentiel mais délicat : pour le directeur administratif de l'EESP, il est victime aujourd'hui d'une forme de surenchère. « Le nombre d'audits auxquels nous sommes soumis est proprement incroyable : AVS, TVA, finances cantonales... Au vu de l'expérience de la faillite monstre d'Enron aux Etats-Unis qui n'a pas pu être évitée malgré les conseils du géant Arthur Anderson, je doute qu'en Suisse le coût des dérives potentielles soit à la mesure de l'ensemble des moyens investis dans ce consulting à outrance. »

EXISTER AVANT DE COMMUNIQUER

La communication ? Gilles Lugin a travaillé pendant dix ans dans le domaine et estime que les hautes écoles spécialisées ont surtout pour mission d'exister au travers des colloques qu'elles organisent, des articles et des livres que publient leurs professeurs, des prestations qu'elles offrent à la communauté et de la présence efficace de ses acteurs au sein du monde professionnel. « L'appartenance de nos professeurs et des membres du corps administratif à toute une série de conseils de fondation est une plus-value essentielle pour l'école, en terme notamment de places de stage pour nos étudiants, mais qu'il est difficile de valoriser vis-à-vis de l'Etat. Cette présence est beaucoup plus efficace que la plus tonitruante des communications, et ce d'autant plus dans le contexte de l'EESP où les problématiques liées à la misère des gens ne sont pas des sujets faciles à vendre... » [AS] ■

HES-SO | MARC-ANDRÉ BERCLAZ : « IL FAUT PROTÉGER LES PROFESSEURS DES TRACAS ADMINISTRATIFS TOUT EN AYANT PLEINE CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DE CES STRUCTURES. »

Ouverte en 1998, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) est chargée par la Confédération de piloter l'ensemble des écoles professionnelles supérieures romandes accréditées suivant les termes de la Loi sur les HES du 6 octobre 1995 – un texte préfigurant l'entrée concrète de la Suisse dans le grand mouvement de réformes académiques de Bologne. L'HEMU en fait partie depuis 2005, au même titre que la Haute Ecole de Musique de Genève, au sein d'un domaine d'enseignement créé la même année regroupant la musique et les arts de la scène – l'un des six que compte actuellement la HES-SO. Pilotée par un Comité directeur, cette dernière constitue une sorte de courroie de transmission entre le bailleur de fonds fédéral, les cantons et les écoles : l'endroit où s'applique le présent et se dessine l'avenir de toute haute école. Rencontre avec son président Marc-André Berclaz pour tenter de jauger les implications administratives des « grandes manœuvres » en cours.

Marc-André Berclaz, l'une des idées tenaces qui entoure le processus de Bologne est qu'il a généré une bureaucratie disproportionnée par rapport aux effets...

Je ne suis pas de cet avis. Avec du recul, on voit que Bologne a permis une clarification des titres et une reconnaissance internationale des formations essentielles pour les étudiants et pour les écoles. Bien sûr, cette normalisation a impliqué une complexification des processus administratifs, mais à la HES-SO nous tentons de les limiter au strict minimum. Ainsi, si en huit ans nous avons passé de 8000 à 18000 étudiants à gérer, le nombre d'équivalents plein temps au siège de Delémont n'a passé que de 35 à 41. Il ne faut pas oublier que nous avons des comptes à rendre à nos différents partenaires et que nous devons déployer les moyens nécessaires – notamment informatiques et statistiques – pour y parvenir. Au-delà des 30% allouées par la Confédération (sur la base de relevés bisannuels de l'ensemble des crédits inscrits), un étudiant est ainsi financé non seulement par son canton de domicile mais aussi par le canton d'accueil où il étudie. Pour assurer ce financement, il nous est nécessaire de mener un suivi millimétrique des crédits ECTS de chaque étudiant : autant dire qu'avec les formations modulaires actuelles et leurs plans d'études quasi individuels, l'addition pour 18000 étudiants est vertigineuse ! La situation est la même pour les professeurs, dont on doit être en mesure de définir précisément le pourcentage du temps de travail alloué à l'enseignement, à la formation et à la recherche afin d'établir, selon les normes fédérales, des clés de répartition entre les écoles. Des professeurs dont j'estime qu'ils doivent être autant que possible protégés des tracasseries administratives tout en ayant pleine conscience de la nécessité de ces structures. Chacun de ces « gestes » administratifs a une incidence financière directe et ne peut être négligé. Je pense toutefois qu'après une phase de mise en place, nous entrons dans une ère de consolidation.





Alors que les diplômes de l'époque se suffisaient de quelques lignes, un master se décline aujourd'hui en quatre pages bilingues : autant de charges supplémentaires pour des secrétariats d'écoles déjà bien surchargés...

Dans l'esprit de Bologne qui vise à une plus grande transparence, le passage à une structure d'études par modules implique davantage de description. Destiné à ses futurs employeurs, ce supplément au diplôme permet à l'étudiant de se rendre n'importe où en Europe et de faire comprendre dans le détail ce qu'il a reçu comme formation. Sous cet angle, ce document est tout sauf du papier galvaudé. Là où nous pouvons encore faire un effort, c'est au niveau des redondances dans les postes administratifs. En raison d'une volonté – légitime – des écoles de conserver un certain nombre de prérogatives en matière de gestion – dont elles doivent assumer les coûts – c'est surtout au niveau des échelons directionnels que cela va se jouer : des écoles jusqu'à la Confédération, il y a moyen de simplifier nettement les rapports hiérarchiques tout en augmentant l'efficacité des processus décisionnels.

Vous pensez au regroupement dès le 1^{er} janvier 2013 du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en un seul Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) placé sous le contrôle d'un département (réaménagé) de l'économie, de la formation et de la recherche ?

Oui et dans la foulée – à l'horizon 2015 environ – à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), avec pour conséquences notamment la création d'un seul Conseil suisse des hautes écoles et la fusion progressive des conférences faïtières des universités, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques, réduisant de façon drastique les échelons intermédiaires ou parallèles. Pour la HES-SO, qui aura vu l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 d'un nouveau concordat intercantonal, cela signifiera davantage d'autonomie avec la reprise d'un certain nombre de prérogatives jusqu'alors dévolues aux offices et aux échelons cantonaux – qui continuent à assurer le relai politique et financier avec les cantons ou groupe de cantons pour la HE-Arc – mais aussi, dès 2016, l'accréditation de l'ensemble de l'école en tant qu'entité unique et homogène : un défi majeur qui implique des domaines de formation très forts.

« Pour assurer ce financement, il nous est nécessaire de mener un suivi millimétrique des crédits ECTS de chaque étudiant. »

Marc-André Berclaz

Quel est pour vous le défi majeur qui attend les hautes écoles de musique ces prochaines années ?

Les HEM vont devoir régler la question du financement des étudiants étrangers, qui fait débat au sein des différents domaines mais aussi des cantons depuis leur entrée dans la HES-SO. Jusqu'ici, en effet, la part nette d'environ 35% à la charge du canton d'origine pour les étudiants suisses ou domiciliés en Suisse et donc pas couverte pour les étudiants étrangers, a été mutualisée, c'est-à-dire répartie entre les différents cantons de la HES-SO. Avant l'arrivée de la musique et des arts visuels, la moyenne globale de la part d'étrangers dans les écoles de la HES-SO était de 14% environ, avec une bonne répartition entre les régions. Dans ces deux domaines, la part des étudiants arrivant de l'étranger étant nettement supérieure, l'équilibre du système a été rompu, certaines filières en comptant plus de 80%. Il a été décidé que la part « excédentaire » serait à la charge exclusive du canton-site, qui dès lors est libre de choisir s'il assume cette situation ou pas. Même si nous comprenons que dans un domaine comme la musique la présence d'étudiants étrangers profite directement aux étudiants suisses en terme d'émulation et de brassage culturel, une clarification de la question nous semble vivement souhaitable. Nous avons proposé il y a huit ans que la part nette de 35% soit prise en charge pour l'ensemble des étudiants étrangers par le « 27^e canton », c'est-à-dire la Confédération (qui couvre déjà 30% de la formation indépendamment de la nationalité, *ndlr*), mais nous avons essuyé le refus d'une majorité de cantons alémaniques dont la manne globale destinée à leurs HES aurait été amputée d'autant. Une autre solution consiste à augmenter la finance d'inscription pour les ressortissants étrangers, comme cela s'est fait au Tessin face à l'afflux d'étudiants italiens : une telle mesure devrait toutefois s'accompagner d'une concertation à l'échelon national, afin de ne pas aboutir à des situations de « dumping ».

« Avant l'arrivée de la musique et des arts visuels, la moyenne globale de la part d'étrangers dans les écoles de la HES-SO était de 14% environ. »

Marc-André Berclaz

Comment voyez-vous l'avenir ?

Je pense que l'efficience va revenir au centre de l'arène avec des finances publiques qui ne vont pas vers le beau – on l'a vu encore récemment avec la votation très serrée du dernier budget de la Confédération. Scrutés à la fois par Berne et par les cantons, nous y sommes préparés à la HES-SO, conscients des risques d'un système administratif qui s'autoalimente et de la volonté de chacun de voir l'essentiel de l'argent investi alloué à l'enseignement – un enseignement qui ne saurait en même temps fonctionner sans un minimum d'huile dans les rouages... [AS] ■





BRÈVES

01

Etudiante en Bachelor de Susanne Abbuehl (chant) et Emil Spanyi (piano), **Sarah Lancman** a remporté au début de l'été le 1^{er} Prix de la Montreux Jazz Voice Competition 2012 remis par Quincy Jones. Passionnée de jazz depuis l'enfance, Sarah découvre le piano à l'âge de sept ans. Elle commence par une formation classique puis bifurque vers le jazz au Conservatoire de Paris. Elle entre au département jazz de l'HEMU en 2010. On peut la voir sur différentes scènes suisses telles que le Verbier Festival, l'Ascona Jazz Festival, le Blue Balls Festival de Lucerne et le Montreux Jazz Festival où elle se produit cet été comme pianiste au Parc Vernex dans le cadre du Off au sein du groupe afro-cubain de l'HEMU.

02

La Fondation du Conservatoire de Lausanne a depuis le 1^{er} juillet 2012 un nouveau président : **Nicolas Gillard** succède à François-Daniel Golay, en poste depuis 1995. Né en 1965 à Lausanne, Nicolas Gillard y effectue ses études de droit et obtient son brevet d'avocat en 1998. Entré la même année en l'étude Carrard et associés, il y pratique depuis lors, en particulier le droit des successions et la procédure civile. Conseiller communal depuis 2004, il préside la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes. Membre durant plus de dix ans du Conseil de fondation de l'asile des aveugles, Nicolas Gillard est également actif au sein de diverses associations et fondations dans le domaine de la santé et de la culture ; il siège également depuis 2007 au sein de la commission de recours de la HEP. Batteur autodidacte et amateur de musique sous toutes ses formes, il intègre l'association des Amis du Conservatoire en 2007, en reprend la présidence d'Antoinette Rapp et entre à la même date au Conseil de fondation du Conservatoire : « Une opportunité rêvée de découvrir l'institution de l'intérieur, confie-t-il, en tomber amoureux et oser postuler à la succession d'un président qui marquera l'histoire de la maison, M^e Golay. »

INTERVIEW
ANTONIN SCHERRER

ANDREY BARANOV

Le violoniste Andrey Baranov entretient un lien étroit avec l'HEMU : titulaire d'un Master de soliste, il s'est vu décerner le Prix Jost en 2009 ainsi que le Prix Jeune Talent de l'Association vaudoise des Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande. Membre de la Camerata de Lausanne fondée il y a dix ans par son professeur, Andrey Baranov a également été l'assistant de Pierre Amoyal de 2009 à 2011. La fierté était palpable dans la maison lorsque l'on apprenait le 27 mai dernier qu'il venait de remporter le Concours Reine Elisabeth de Belgique. L'euphorie passée, nous lui avons donné rendez-vous à Lausanne pour prendre le pouls de cet immense succès.

ANDREY BARANOV, VOUS AVEZ JE CROIS PARTICIPÉ À 33 CONCOURS ET REMPORTEZ 26 PRIX...

Oui, c'est le total auquel est arrivé ma mère : statistiquement, c'est convenable, non ? (*Rires*) En même temps, seule une victoire dans un grand concours a vraiment de l'importance : je ne peux qu'être comblé d'avoir remporté le plus grand. Les autres compétitions n'ont pas été inutiles : chaque expérience m'a fait progresser, même les plus douloureuses comme mes deux participations au Concours Tchaïkovski en 2007 et 2011 où je n'ai pas accédé en finale alors que de l'avis général je le méritais ; j'y ai fait la connaissance de personnes qui comptent aujourd'hui pour moi et n'ai donc aucun regret.

COMMENT SE PRÉPARE-T-ON À UN CONCOURS ?

Il n'y a pas de recette miracle : le travail, la préparation, comme pour un concert. Vu l'importance de l'enjeu, je me suis tout de même « arrêté » durant un mois le printemps dernier pour suivre des cours intensifs avec Pierre Amoyal. Lorsque l'on me demande ce qui a fait la différence, j'aime à citer les mots de mon professeur : le son et un supplément de cœur bien davantage que la technique.

SANS RENIER VOTRE VILLE NATALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, VOUS SEMBLEZ APPRÉCIER LA VIE À LAUSANNE...

Oui, énormément : c'est ma seconde patrie et je me vois bien plus tard m'y installer... et pourquoi pas enseigner ? Pierre Amoyal est l'artisan de ce coup de foudre : lorsque nous nous sommes rencontrés il y a sept ans aux Pays-Bas, je ne savais où aller ; il m'a beaucoup aidé dans mon intégration, pas toujours évidente pour un Russe.

LE FUTUR ?

Continuer à faire ce que j'aime ! Le Concours Reine Elisabeth n'a pas fondamentalement bouleversé mon existence : il m'a simplement permis de décrocher davantage de concerts et des concerts de plus grande qualité. Le défi est de gérer la rapidité de ce changement : planifier avec soin mon calendrier en ménageant des plages pour l'apprentissage de nouvelles œuvres et le développement de projets, comme celui du Quatuor Oïstrakh que je viens de fonder avec des amis.



ZOOM

Andrey Baranov voit le jour en 1986 dans une famille de musiciens à Saint-Petersbourg (qui s'appelle encore Leningrad). Il commence l'étude du violon à l'âge de six ans et intègre l'école de musique spéciale « Rimski-Korsakov » d'où il sort diplômé en 2004. Il mène ensuite des études supérieures dans la même ville ainsi qu'à Lausanne, où il devient l'assistant de Pierre Amoyal en 2009. Outre le Concours Reine Elisabeth de Belgique en 2012, Andrey Baranov est lauréat de nombreuses compétitions internationales : on citera le Concours international de Séoul (2^e Prix), le Concours Britten de Londres (1^{er} Prix), le Concours Marteau en Allemagne (1^{er} Prix) et le Concours international de Chine à Qingdao (2^e Prix). Il se produit en soliste depuis l'âge de dix ans aux côtés de grandes phalanges internationales (Philharmonique de Saint-Petersbourg, Royal Philharmonic de Londres, Sendai Philharmonic...) et dans le cadre de festivals de premier plan (Bad Kissingen, Salzbourg, Lausanne...).

www.andrey-baranov.com



© Shutterstock



Haute Ecole de Musique
et Conservatoire de Lausanne

Rue de la Grotte 2
Case postale 5700
CH-1002 Lausanne

T + 41 21 321 35 35
F + 41 21 321 35 36
info@hemu-cl.ch
www.hemu.ch
www.conservatoire-lausanne.ch